

COMMUNE DU MONT SAINT MICHEL

☒ Mairie - 50170 Le Mont Saint Michel

☎ 0233601406 - ☎ 0233709249

Convocation le 22/06/2017

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente Juin à dix heures, le conseil municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GALTON, Maire.

Étaient présents : Mrs GUICHARD, NICOLLE, YREUX.

Procurations de : Mme Conan à M Yreux ; M Lochet à M Nicolle et de M Bono à M Galton

Absents excusés : Mme CONAN, Mrs BONO, LOCHET

Présents : 4 Votants : 7

Monsieur GUICHARD est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 13/05/2017 est adopté à l'unanimité.

N° 31/2017- ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA/1717222/C du 12 juin 2017

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 2017

a) composition du bureau électoral.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M Guichard Hervé et M Nicolle Loïc (les deux plus jeunes) ; M Galton Yan et M Yreux Marc (les deux plus âgés). La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) élection du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées :

Une liste composée du nom suivant : M GALTON Y,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

A obtenu :

- M. Galton Yan : 7 voix

M. Galton, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

b) élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Une liste composée des trois noms suivants : M YREUX M, M GUICHARD H et M NICOLLE L.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 4

A obtenu au 1^{er} tour :

- M. Yreux Marc : 7 voix

Ont obtenus au 2nd tour :

- M Guichard Hervé : 4 voix

- M Nicolle Loïc : 3 voix

M. Yreux, M Guichard et M Nicolle sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Vu et vérifié, validé par le secrétaire de séance

Monsieur Hervé GUICHARD